

PÉNIBILITÉ

UNE 1^{ÈRE} VICTOIRE
DE LA CFDT :
LA NÉGOCIATION
REPREND !

21 février 2007

L'action de la CFDT sur la pénibilité du 16 janvier a payé

Le patronat vient d'annoncer qu'il acceptait enfin de reprendre les négociations sur la pénibilité ce 3 avril 2007.

C'est un résultat à mettre à l'actif de la CFDT ! Le 16 janvier la CFDT avait organisé des manifestations partout en France et un meeting national à Reims.

Face à l'immobilisme du patronat et au scepticisme de certaines organisations syndicales, la CFDT a réussi, par la forte mobilisation de ses militants et des salariés, à replacer la question de la pénibilité au cœur du débat syndical et du dialogue social.

Prévenir et réparer : les deux axes revendicatifs de la CFDT

Dans le privé comme dans le public, pour la CFDT, il faut d'abord **prévenir toutes les situations qui provoquent une usure prématurée des salariés, par l'amélioration des conditions de travail**, l'aménagement des postes, une meilleure organisation du travail, la prise en compte de l'âge, etc.

Les salariés qui ont été confrontés durant leur carrière à des travaux pénibles ont droit à une juste réparation. **La CFDT revendique une cessation anticipée d'activité** proportionnelle au temps d'exposition à des conditions de travail pénibles.

La solidarité au centre des objectifs de la CFDT : une question de justice sociale!

Toutes les carrières n'ont pas le même degré de pénibilité. Les critères d'accès à une réparation par la retraite anticipée sont complexes à déterminer. La négociation doit déboucher sur des résultats **pour ceux qui connaissent ou ont connu durant leur carrière professionnelle les conditions de travail réellement les plus dures.**

C'est une question de justice sociale au même titre que la retraite anticipée pour carrières longues que la CFDT avait obtenu en 2003 (plus de 300 000 bénéficiaires en 3 ans !).

Le patronat doit assumer ses responsabilités :

Les moyens doivent être mobilisés de façon à rendre les systèmes d'aides plus justes et plus cohérents, fondés sur une nouvelle solidarité inter-professionnelle. **Le patronat doit accepter de prendre en charge en partie les conséquences des pénibilités** que les entreprises créent, sur la base d'un état des lieux et du coût réel de la pénibilité.

La CFDT mobilisée !

La négociation s'annonce évidemment difficile face à un patronat qui a essayé par tous les moyens de retarder l'échéance. La CFDT vous tiendra informés de la suite des négociations.





On peut compter sur la CFDT pour tout faire afin d'obtenir des avancées réelles sur la prévention et la cessation anticipée d'activité.



Pour aller encore plus loin Aujourd'hui, j'adhère !



Adhérer à la CFDT, c'est :

-  **AVOIR LA PAROLE, PARTICIPER ET AGIR !**
-  **ÊTRE INFORMÉ, CONSEILLÉ, DÉFENDU !**
-  **PRIVILÉGIER LE DIALOGUE, LA NÉGOCIATION, LE RÉSULTAT !**
-  **LUTTER POUR L'EMPLOI, LE POUVOIR D'ACHAT ET DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL !**

Nom, Prénom

Adresse

Téléphone

Établissement

Secteur d'Activités

Coupon à retourner à : (Contact local)

- Je souhaite avoir des informations sur la CFDT
- Je souhaite adhérer à la CFDT